

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
juin 2017

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 7 juin 2017 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Martin Lacasse, conseiller
M. Carl Robichaud, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Dominic Roy, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

170601

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2017 ainsi que celui de la séance ajournée tenue le 18 mai 2017 sont adoptés tels que rédigés.

Adopté

170602

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES D'AVRIL 2017

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 210 821,90 \$ et celui des revenus de 53 530,52 \$ pour le mois d'avril 2017 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	(36 395,35 \$)
Sécurité publique :	20 520,11 \$
Transport :	86 132,89 \$
Hygiène du milieu :	71 697,59 \$
Santé et bien-être :	0,00 \$
Aménagement et urbanisme :	2 235,21 \$
Loisirs et culture :	66 631,45 \$
Frais de financement :	0,00 \$

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

170604

OCTROI DE CONTRAT MODULES DE JEUX DU PARC DE LA RUE FRÉDÉRIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour des modules de jeux pour le parc de la rue Frédérique;

CONSIDÉRANT que quatre soumissionnaires ont déposé des soumissions.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat d'achat de modules de jeux pour le parc de la rue Frédérique à Équipements Récréatifs Jambette Inc. au montant de 24 963,83\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

170605

OCTROI DE CONTRAT ENSEIGNE AFFICHEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour une enseigne afficheur de vitesse;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé des soumissions.

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

2. Le conseil octroie le contrat d'achat d'une enseigne afficheur de vitesse à Signalisation Kalitec Inc. au montant de 4 920,00\$, taxes en sus.

Adopté unanimement

170606

OCTROI DE CONTRAT TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU AVE ROY-097-1418-8+110 (LABRIE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a déjà autorisé la présentation d'une demande d'aide financière et confirmé son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} août 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a déposé à la municipalité un accord de principe pour le remplacement du ponceau aveROY-097-1418-8+110 ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière potentielle peut atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité financera sa part de 25% dans ce projet via ses fonds d'immobilisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publics via le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec.

Il est proposé par Carl Robichaud
et appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat de travaux de remplacement de ponceau à Excavation Bergedac Inc. pour un montant de 299 774,30\$, taxes incluses ;
2. Le conseil autorise l'utilisation de ses fonds d'immobilisations pour assurer sa part de financement dans le projet, soit 25% ;
3. L'octroi du contrat de réalisation des travaux est conditionnel à l'acceptation du projet et la confirmation de l'engagement financier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adopté unanimement

170607

**OCTROI DE CONTRAT
SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PONCEAU AVE ROY-
097-1418-8+110 (LABRIE)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a déjà autorisé la présentation d'une demande d'aide financière et confirmé son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} août 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a déposé à la municipalité un accord de principe pour le remplacement du ponceau aveROY-097-1418-8+110 ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière potentielle peut atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité financera sa part de 25% dans ce projet via ses fonds d'immobilisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de soumissions dans lequel trois soumissionnaires ont déposé des offres de services.

Il est proposé par François Audet
et appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat de surveillance pour les travaux de remplacement de ponceau à EQIP Solution Experts-Conseils Inc. au montant de 18 281,03 \$, taxes incluses ;
2. Le conseil autorise l'utilisation de ses fonds d'immobilisations pour assurer sa part de financement dans le projet, soit 25% ;
3. L'octroi du contrat de surveillance des travaux est conditionnel à l'acceptation du projet et la confirmation de l'engagement financier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adopté unanimement

170608

OCTROI DE CONTRAT
ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE 2

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de s'assurer des risques de nature environnementale en vue des travaux de remplacement du ponceau aveROY-097-1418-8+110 (Labrie) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà procédé à une étude environnementale, phase 1 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour une étude environnementale, phase 2.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour l'étude environnementale, phase 2 à Laforge environnement, au montant de 6 100,00 \$, taxes en sus.

Adopté unanimement

170609

ENTENTE DE GESTION DU PARC RIVERAIN
ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT que le Parc riverain de la Boyer est situé sur des terrains qui sont la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement et de développement du Parc riverain de la Boyer est réalisé en partie et en voie d'aménagement;

CONSIDÉRANT le désir d'avoir un parc public viable aux abords de la rivière Boyer pour les résidents de la Municipalité et pour ses visiteurs;

CONSIDÉRANT que le financement du projet d'aménagement se fait avec une contribution populaire et publique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend confier à une organisation sans but lucratif la gestion, l'aménagement, le développement, l'animation, la promotion et la coordination des activités du Parc riverain de la Boyer, en l'occurrence Les Amis du Parc riverain de la Boyer ;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion antérieure se terminait le 5 mars 2017 et que des négociations ont eu cours entre la Municipalité et Les Amis du Parc riverain de la Boyer en vue d'entériner une nouvelle entente de gestion;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. QUE le conseil accepte d'entériner l'entente de gestion entre la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et Les Amis du Parc riverain de la Boyer;

2. Le conseil autorise M. Dominic Roy, maire, et M. Jean-François Comeau, directeur général, à signer ladite entente de gestion.

Adopté unanimement

170610

FIN D'EMPLOI :
SECRÉTAIRE COMPTABLE

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre fin à l'emploi de Mme Sylvie Nicole, secrétaire comptable;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'ensemble de ses obligations en regard de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec ;

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De procéder à la fin d'emploi de Mme Sylvie Nicole et ce, en date du 30 mai 2017 ;

2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

170611

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION
RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite des discussions avec la Société d'habitation du Québec, le projet de regroupement est accepté selon le modèle proposé à trois secteurs sur le territoire de Bellechasse;

CONSIDÉRANT qu'un comité de transition se mettra en branle prochainement afin de concrétiser le regroupement des Offices municipaux d'habitation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recommander la nature du regroupement souhaité par la municipalité.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil recommande que le projet de regroupement des Offices municipaux d'habitation soit composé des municipalités de Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Gervais, Beaumont, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier.

Adopté unanimement

170612

**REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES
MRC DE BELLECHASSE**

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués.

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise l'affectation des revenus reportés de carrières et sablières pour la révision de la période de l'année 2015 et de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 au montant de 4 859,38 \$.

Adopté unanimement

170613

**PROTOCOLE D'IMPLANTATION DE SYSTÈMES D'ANTENNE
DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet « Un Canada Branché », Xplornet doit déployer plusieurs tours dans la région, dont une sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la politique CPC-2-0-03 5^{ème} édition d'Industrie Canada, un protocole d'implantation de systèmes d'antennes a été élaboré conjointement par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et l'Association Canadienne des Télécommunications sans fil (ACTS);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce protocole, la Municipalité peut exiger de recevoir une présentation du projet d'implantation et la tenue d'une consultation publique.

Martin Lacasse déclare son intérêt et se retire de la décision.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil exige, en conformité avec la politique CPC-2-0-03 5ième édition d'Industrie Canada, qu'Explornet procède à une présentation du projet d'implantation et à la tenue d'une consultation publique afin d'informer les citoyens visés par ladite implantation de systèmes d'antenne.

Adopté unanimement

170614

LOT 2 821 404
CESSION DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que le Centre de la Petite Enfance l'Escale Inc. utilise une parcelle du lot 2 821 404 depuis plus d'une vingtaine d'années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser une situation d'occupation de territoire utilisé;

CONSIDÉRANT que pour régulariser ladite situation, la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire céder le terrain utilisé au Centre de la Petite Enfance l'Escale Inc. et ce, sans frais;

CONSIDÉRANT que le Centre de la Petite Enfance l'Escale Inc. assurera les dépenses en services professionnels;

CONSIDÉRANT que la clôture en place demeurera la propriété de la Municipalité, qui en sera responsable tant pour son entretien que pour son remplacement, si nécessaire.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise la cession d'une partie du lot 2 821 404 afin de régulariser une situation d'occupation de territoire utilisé au Centre de la Petite Enfance l'Escale Inc. et ce, sans frais ;

2. Le conseil accepte de demeurer propriétaire de la clôture en place pour son entretien ainsi que pour son remplacement, si nécessaire ;

3. La cession de ladite partie du lot est conditionnelle à la production d'un nouveau lotissement représentant le terrain cédé ;

4. Le conseil autorise M. Dominic Roy, maire, et M. Jean-Francois Comeau, directeur général, à signer la transaction.

Adopté unanimement

170615

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE
GRAND TOUR DESJARDINS 2017

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

3. QUE le conseil autorise la fermeture du rang Sud-Est, de la Route Gosselin, du rang Hêtrière Est et du rang de la Tremblade pour la durée de la tenue de l'événement du 5 août 2017;

4. QUE le conseil autorise la fermeture du rang Hêtrière Ouest pour la durée de la tenue de l'événement du 7 août 2017.

Adopté unanimement

170616

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE
FÊTE DES VOISINS**

Il est proposé par François Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. QUE le conseil autorise la fermeture de la rue Marie-Aline et l'avenue Élisabeth pour la durée de la tenue de l'événement du 10 juin 2017.

Adopté unanimement

170617

**PARC DE LA CITERNE
SÉCURITÉ DES LIEUX**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite, par le développement d'espaces publics tel que le Parc de la Citerne, améliorer la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite que les usagers de ces espaces publics en profitent de façon responsable et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité observe que plusieurs jeunes fréquentant les établissements scolaires environnants jouent sur les abords du bassin d'eau, ce qui est un danger important quant à leur sécurité.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil souhaite sensibiliser les jeunes fréquentant les établissements scolaires environnants des dangers importants pour leur sécurité concernant le fait de jouer à proximité du bassin d'eau du Parc de la Citerne;

2. Le conseil désire informer et sensibiliser les établissements scolaires environnants de cette réalité;

3. Le conseil désire obtenir la collaboration des établissements scolaires environnants afin que cette information soit acheminée auprès des parents.

Adopté unanimement

- 170618 AUTORISATION POUR FEUX D'ARTIFICES
CHAROLAIS CHAMPÊTRE ET LES AMIS DU PARC RIVERAIN DE
LA BOYER
- CONSIDÉRANT que selon l'article 2.1.28 du règlement 14-264 sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés, « il est prohibé de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifices sans l'autorisation de la municipalité » ;
- CONSIDÉRANT que le Charolais Champêtre et Les Amis du Parc riverain de la Boyer font la demande d'une autorisation au conseil ;
- CONSIDÉRANT que les feux d'artifices du 23 juin seront pour célébrer la Fête Nationale et ceux du 19 août seront pour l'occasion « Parc en fête » ;
- Il est proposé par François Audet
appuyé par Carl Robichaud
- ET RÉSOLU CE QUI SUIT :
1. Le conseil autorise le Charolais Champêtre et Les Amis du Parc riverain de la Boyer à faire des feux d'artifices aux dates ci-haut mentionnées.
- Adopté unanimement
- 170619 DEMANDE DE SUBVENTION
JARDIN COLLECTIF DE SAINT-CHARLES
- Il est proposé par Carl Robichaud
et appuyé par Lynda Carrier
- ET RÉSOLU CE QUI SUIT :
- Le conseil autorise le versement d'une somme de 200 \$, au Jardin collectif de Saint-Charles, pour contribuer à leurs activités.
- Adopté unanimement
- 170620 REPRÉSENTATION
JOURNÉE RÉGIONALE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
- Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Carl Robichaud
- ET RÉSOLU CE QUI SUIT :
- Le conseil autorise l'achat d'un billet au coût de 30 \$ pour la Journée régionale de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra le 9 juin 2017.
- 170621 REPRÉSENTATION
BELLECHASSE EN SAVEURS
- Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise l'achat d'un billet au coût de 30\$ pour le cocktail dinatoire Bellechasse en saveurs de l'Expo BBQ Bellechasse qui se tiendra le 6 juillet 2017.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

170624

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est ajournée au 19 juin à 20 h. Il est 20 h 57.

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-François Comeau

Dominic Roy

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
juin
2017

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 19 juin 2017 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Martin Lacasse, conseiller
M. Carl Robichaud, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

170625

TRAVAUX D'ENTRETIEN DÉCHARGE DE L'HÊTRIÈRE

CONSIDÉRANT qu'une demande pour des travaux d'entretien a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement de la Décharge de l'Hêtrière, située entre les lots 2 819 771 et 2 819 827;

CONSIDÉRANT que les travaux demandés sont localisés entièrement dans la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse qui devra assumer les coûts reliés aux travaux mécanisés;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra répartir ces coûts aux propriétaires bénéficiant des travaux selon l'entente de répartition des coûts proposée et signée;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Bellechasse exige des municipalités locales concernées par des travaux d'entretien de cours d'eau qu'une résolution recommandant les travaux soit adoptée;

Martin Lacasse déclare son intérêt et se retire de la décision.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que la municipalité de Saint-Charles a pris connaissance de la demande d'intervention sur la Décharge de l'Hêtrière, qu'elle est favorable à la réalisation des travaux et qu'elle accepte d'assumer la totalité des coûts reliés à ces travaux.

Adopté unanimement

170626

DEMANDE DE SUBVENTION
ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE ST-CHARLES

Il est proposé par François Audet
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 100 \$ à titre de commanditaire pour l'album des finissants de l'École secondaire Saint-Charles.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

170629

CLÔTURE

Il est proposé par Ghislain Bélanger
et appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20 :07.

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau

Dominic Roy
